

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI-FO ... pour que les délégués vérifient votre barème et suivent votre demande.

Une question, un renseignement ?

Les délégués du SNUDI-FO 31 sont à votre disposition :

05 61 47 89 55 – snudi.fo31@gmail.com

A RETENIR :

05/11 : Ouverture des candidatures sur SIAM (I-prof)

26/11 : Clôture des candidatures

11/12 : date limite pour renvoi à la DSDEN des accusés de réception et justificatifs

Du 14 au 28/01 : Vérification et correction des barèmes

11/03/26 : Résultats des permutaions informatisées

NOM Prénom

Adresse personnelle :

Tél. perso : Portable : Adresse mail :

Syndiqué(e) au SNUDI FO : ☐ OUI ☐ NON

1/ Votre position :

☐ en activité : École Commune

☐ en disponibilité ☐ en congé parental ☐ en détachement ☐ en CLM/CLD

2/ Votre échelon : au 31/08/2025 Votre corps : ☐ Instit ☐ PE ☐ PE HC ☐ PE CE

3/ Votre ancienneté dans le département :ansmois (au 31/08/2025)

Date d'entrée dans le département :

4/ Rapprochement de conjoints séparés pour raison professionnelle ou au titre de l'autorité parentale conjointe

REMARQUE : Il y a rapprochement du conjoint quand il exerce une activité professionnelle ou est inscrit auprès du Pôle Emploi du département sollicité. Les conjoints doivent être mariés ou pacsés (au plus tard le 1^{er} septembre 2025) ou concubins avec enfant(s). Il y a situation d'autorité parentale conjointe lorsque le collègue habite dans un département autre que celui de l'enfant ou lorsqu'il est scolarisé dans un autre département

Des justificatifs seront demandés.

• Demandez-vous à changer de département au titre du rapprochement de conjoint ? OUI NON

• Demandez-vous à changer de département pour vous rapprocher de votre ex-conjoint ? OUI NON

• Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 18 ans au 31/08/2026) ou à naître (reconnaissance anticipée au 01/01/2026) :

• Depuis combien d'année(s) êtes-vous séparé(e) : an(s)

• Etes-vous en disponibilité ou en congé parental pour suivre votre conjoint : OUI NON

Depuis combien de temps ? an(s)

• Demandez-vous un département d'une académie qui est non limitrophe : OUI NON

5/ Renouvellement du même 1^{er} vœu :

Depuis combien d'années, sans changement ni interruption, demandez-vous votre 1^{er} vœu ? an(s)

6/ Exercice en Éducation prioritaire (REP/REP+/ « Zone violence » ou « CLA ») :

Exercice d'au moins 5 ans (au 31/08/2026), de services effectifs et continus (plusieurs écoles possibles)

☐ en REP + ou Zone violence ☐ en REP ☐ en alternance REP / REP + ou zone violence

Exercice d'au moins 3 ans (au 31/08/2026) ☐ dans une école engagée dans un CLA

7/ Bonification au titre du handicap :

• Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) relevant de la RQTH en cours de validité ?

☐ OUI ☐ NON

• Allez-vous demander une majoration exceptionnelle de 800 points au titre de la RQTH pour vous-même, votre conjoint ou votre enfant ? ☐ OUI ☐ NON

ATTENTION : des justificatifs seront demandés par l'administration

8/ Bonification au titre des centres d'intérêts matériels et moraux pour les DOM :

• Faites-vous une demande pour ce motif ? ☐ OUI ☐ NON

9/ Faites-vous une demande d'affectation sur un poste à profil national (POP) ?

• Faites-vous une demande pour ce motif ? ☐ OUI ☐ NON

Indiquez vos vœux par ordre de préférence :

- | | |
|----------|----------|
| 1- | 4- |
| 2- | 5- |
| 3- | 6- |

Vœux liés :

Ces vœux sont-ils liés à ceux de votre conjoint également enseignant dans le Primaire ? ☐ OUI ☐ NON

NOM et Prénom de votre conjoint :

Quel est son département d'exercice ?

Barème de votre conjoint

REMARQUES PARTICULIÈRES

.....
.....

Intitulés	Echelon	Ancienneté (en mois)	Tranches de 5 ans	Rapprochement de conjoints/ garde alternée					Renouv. Vœu n°1	Zone violence et REP+ / REP / CLA ou POP	CIMM	RQTH	
				Bonification RC ou APC.	Enfant	Années séparation	Congé parental ou disponibilité	Majoration acad. non limitrophe					
Nomb													
Taux	De 22 à 53 pts	2/12 pts 1 an = 2 pts	x10 pts	150 pts	x50 pts	6 mois à 1 an:50 pts 2 ans:200 pts 3 ans:350 pts 4 ans:450 pts	1 an:25 pts 2 ans:50 pts 3 ans:75 pts 4 ans:200 pts	80 pts	x 5 pts	90/45/27 pts	600 pts	100 ou 800 pts	
Total													

RÉSULTATS (PARTIE RÉSERVÉE AU SYNDICAT) :

Barème retenu	Département obtenu	Non obtenu
	Pts	barème du dernier entrant dans le département souhaité :